

Demande d'installation Assainissement Non Collectif

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO).

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Votre dossier sera étudié en trois temps :

- ❖ Prendre contact avec le Service SPANC du **SIAVO**.
- ❖ Examen préalable du système d'assainissement individuel proposé pour l'opération concerné,
- ❖ Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Toutes les informations sur l'Assainissement Non Collectif :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

> guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie avoir pris connaissance de ces informations, prendra attache auprès du SIAVO et s'engage à :

- A informer le Syndicat de toute modification de son projet,
- A réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du Syndicat,
- A informer le Syndicat avant le début des travaux afin de convenir d'un rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution du dispositif (au moins 10 jours avant le démarrage des travaux).
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- A réaliser l'installation d'assainissement conformément au projet accepté, à la réglementation technique (Arrêté Ministériel) et aux règles de l'art.

Fait à :

Le :

Signature du pétitionnaire :

Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

.....